

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue en visioconférence, le 7 juin 2021 à 19h30.

Sont présents : madame Odile Blais et messieurs les conseillers Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard et Christian Nadeau formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents : messieurs Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier et Vincent Lapointe, responsable des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Talbot, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h40.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE FONCTIONNEMENT

Pendant la période de la COVID, puisque les citoyens ne peuvent assister à la réunion du conseil municipal, ceux-ci sont invités à envoyer leurs questions au conseil municipal par courriel au bureau municipal ou encore sur la page Facebook de la Municipalité. Les questions qui seront envoyés après 12h la journée de la séance, compte-tenu du délai restreint, risquent de ne pas être apportés à temps au conseil municipal.

2021-06-01 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Odile Blais et appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

À l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adoption de la résolution de la séance ordinaire du 3 mai 2021
 - 4.1 Adoption de la résolution de la séance extraordinaire du 20 mai 2021
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
 - a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID-19
 - I. Réunion du conseil municipal
 - II. Ouverture du bureau municipal à la population
 - b) Embauche d'une adjointe à la direction
 - c) Projet d'exploitation touristique
 - d) Modification au règlement sur la gestion contractuelle
 - e) Complexe municipal : système d'alarme
 - f) Règlement sur les animaux
 - g) Règlement modifiant les règlements de zonage
 - h) Vacances d'été
 - i) Embauche d'Aide à la voirie
8. Incendie
 - a) Pincés de désincarcération
 - b) Nouveau pompier
 - c) Adresse d'un préventionniste
 - d) Offre d'emploi pour "Ressource administrative en incendie"
 - e) Kilométrage des pompiers
 - f) Pompiers le 23 juin
9. Voirie
 - a) Suivi des travaux de voirie
 - b) Travaux Route Sirois et Rang 5
 - c) Soumission laser
10. Eau potable
 - a) Drainage
 - b) Entrée d'eau 13^{ème} Avenue

11. Eaux usées
 - a) Mesure des boues
 - b) Compagnonnage
 - c) Espace clos
12. Loisirs
 - a) Terrain de jeux : nombre d'inscriptions
 - b) Terrain des Loisirs
 - c) Skate parc
 - d) Demande d'autorisation pour tournoi de baseball
 - e) Les Arts de la Scène
 - f) Ligue de balle-molle
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
 - a) Comité de Vitalisation
 - b) Pochette "Accueil des nouveaux arrivants"
 - c) Comité de Développement
14. Résolutions diverses
 - a) Demande d'aide pour taxes
 - b) Maison des Jeunes
 - c) Demande du Centre d'Entraide Familiale de la MRC
 - d) Campagne sociofinancement
 - e) Garderie subventionnée
 - f) Plaque 911
 - g) Toilette chimique
15. Varia ouvert
 - a) Numérisation
 - b) Règlement sur les nuisances
16. Période de questions
17. Levée de la séance

2021-06-02 APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MAI 2021

Il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

À l'unanimité.

2021-06-03 APPROBATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau et appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021.

À l'unanimité.

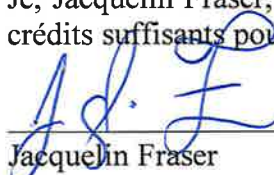
2021-06-04 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques portant les numéros C2100157 à C2100200, L2100009 à L2100010 et P2100007 à P2100011 a été détaillée devant l'assistance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Gaston Lessard et appuyé par Monsieur Christian Nadeau et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 380 905,41\$ soit autorisé.

À l'unanimité.

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2021-06-04.



Jacquelin Fraser

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7. ADMINISTRATIF

a) fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la covid-19

I. Réunion du conseil municipal

La réunion du 7 juin est exceptionnellement en présentielle mais le mois prochain, selon les consignes sanitaires, la réunion sera soit en présentielle ou soit en ZOOM. On demande aux citoyens qui veulent participer ou qui ont des questions de nous en faire la demande par courriel.

II. Ouverture du bureau municipal à la population

Il est convenu de continuer de rencontrer les citoyens sur rendez-vous seulement. Le bureau reste fermé à la population.

2021-06-05 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE le poste laissé vacant par le départ de l'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) candidatures reçus pour le poste d'adjoint à la direction;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation aux deux (2) candidats à venir nous rencontrer en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) candidats se sont présentés en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE madame Harbour a satisfait aux critères d'embauche;

CONSIDÉRANT la rapide disponibilité pour entrer en poste et débiter à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guy Boivin appuyé par madame Odile Blais et résolu d'embaucher madame Lili Harbour à titre d'adjointe à la direction pour une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables pour la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

À l'unanimité.

2021-06-06 RÈGLEMENT N° 2021-06 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90

CONSIDÉRANT QU' un projet d'hébergement souhaiterait s'implanter dans la zone RbM.4 et développer une offre récréotouristique avec les attraits naturels de la montagne située dans la zone Fc.5;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité souhaite encourager l'implantation de nouvelles entreprises commerciales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité souhaite encourager l'utilisation récréotouristique de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 3 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été

mentionnées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boivin
APPUYÉ PAR : Gaston Lessard

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90** »
À L'UNANIMITÉ

À la suite de la réunion de ce soir, un Avis Public pour une consultation écrite sera exposé pour une durée de 15 jours aux deux lieux prévus à cet effet. La population pourra alors s'exprimer et poser des questions. Suite aux commentaires et questions un deuxième projet de règlement sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal pour approbation.

Après discussion au conseil, une première question est posée : Est-ce que cette modification au zonage concerne seulement le terrain visé RBM.4 ou c'est pour l'ensemble de la municipalité? Cette question est posée à monsieur le conseiller Gaston Lessard.

2021-06-07 RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 5 novembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 2019-03 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
À l'unanimité.

e) COMPLEXE MUNICIPAL : SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme est maintenant prêt à être remis en opération. Dès sa mise en opération les représentants des organismes utilisateurs du complexe municipal en seront avisés et de la marche à suivre pour se conformer au nouveau fonctionnement.

**2021-06-08 RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX
AVIS DE MOTION ANNONÇANT UN RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 04-99 CONCERNANT LES ANIMAUX**

Je, Guy Boivin, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le 04-99 RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX.

À vérifier : Article 8 : Frais occasionnés pour l'hébergement d'un chien durant 72 heures à la municipalité. Le conseil aimerait connaître le prix pour chaque jour.

2021-06-09 RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 2 mars 2021 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Martin Boulet et que le présent règlement soit adopté.

À l'unanimité.

h) VACANCES D'ÉTÉ

Le bureau sera fermé du 16 juillet, 16h00, jusqu'au 01 août 2021. Le personnel de bureau sera de retour le 02 août. Il faudra prévoir une journée à la fin du mois de juillet pour le paiement des comptes.

i) EMBAUCHE D'UN AIDE À LA VOIRIE

Remis à plus tard.

8. INCENDIE

a) PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Il s'agit d'un nouveau service pour la municipalité. Elles sont fonctionnelles, il faut prévoir une période de formation. À suivre à l'automne.

b) NOUVEAU POMPIER

Nous sommes en attente de preuves afin de vérifier et valider la formation du nouveau pompier.

c) ADRESSE D'UN PRÉVENTIONNISTE

La principale tâche est de venir vérifier les bâtiments du 362-363 et les habitations. Il s'agit de prévention et de pratique.

d) OFFRE D'EMPLOI POUR "RESSOURCE ADMINISTRATIVE EN INCENDIE"

Aucune candidature n'a été reçue à ce jour. À suivre.

2021-06-10 KILOMÉTRAGE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QU' il n'y a de la place que pour 5 à 7 pompiers dans les 2 véhicules;

CONSIDÉRANT un besoin de 8-9-10 pompiers, avec leur propre véhicule;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Martin Boulet et appuyé par monsieur Guy Boivin de fixer le taux à \$10,00 par sortie, par véhicule.
À l'unanimité.

f) POMPIER LE 23 JUIN

La disponibilité pour la présence de pompiers pour les écoliers du primaire est à vérifier

9. VOIRIE

a) SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE

Il y a un besoin de travaux de niveleuse au Rang 4 et Rolette. Nous attendons le prix par mètre d'un contracteur. Il y a différentes discussions du travail à faire dans les rangs.

b) TRAVAUX ROUTE SIROIS ET DU RANG 5

La niveleuse fait des travaux au Rang 5 jusqu'à Appalaches Lodge Spa et de la Route Sirois jusqu'au pied de la côte (direction est). Les travaux d'asphalte seront faits d'ici demain matin (le 8 juin).

2021-06-11 SOUMISSION LASER

Considérant la soumission reçue. Le montant du laser est 3 656,20\$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin de procéder à l'achat d'un laser pour la municipalité.
À l'unanimité.

10. EAU POTABLE

a) DRAINAGE

Suite au drainage effectué le 2 juin passé, tout s'est bien passé et tout est terminé. L'eau n'était pas trop embrouillée.

b) ENTRÉE D'EAU 13^{ème} AVENUE

Discussion de la situation vécue avec un citoyen qui a dérangé l'employé municipal alors qu'il

n'y avait pas urgence à se déplacer.

11. EAUX USÉES

a) MESURE DES BOUES

La mesure des boues est terminée. Un rapport a été produit le 20 mai 2021. Il est disponible pour consultation.

b) COMPAGNONNAGE

S'en vient dès la levée des consignes de la pandémie.

c) ESPACE CLOS

Aucune décision de prise et aucune sortie de prévue.

12. LOISIRS

a) terrain de jeux : nombre d'inscription

Il y a 29 inscriptions à ce jour. Les parents seront rencontrés pour infos et paiements.

b) terrain des loisirs

Les travaux au terrain des Petites Bottines doivent être terminés d'ici le 23 juin.

c) skate parc

Les modules sont prêts. Il ne reste que la date d'inauguration à prévoir. Voir avec madame Stéphanie Maulu.

d) DEMANDE D'AUTORISATION POUR TOURNOI DE BASEBALL

Le conseil accorde son autorisation d'utiliser le terrain de balle, monsieur Louis Rodrigue doit entrer en contact avec monsieur André Laferrière pour la suite.

d) LES ARTS DE LA SCÈNE

Une rencontre est prévue lundi prochain. À suivre.

f) LIGUE DE BALLE-MOLLE

La MRC de Montmagny a demandé de faire paraître sur notre page FACEBOOK un sondage visant à vérifier l'intérêt pour la création d'une équipe de balle molle. Les intéressés ont jusqu'au 11 juin pour répondre. La demande a été affichée sur nos réseaux sociaux.

13. PLAN D'ACTION AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

a) Comité de vitalisation

Une première rencontre de discussions et d'analyses a eu lieu en compagnie de différents intervenants dont les maires de 5 municipalités, le d.g. de la MRC, le préfet, l'agente de développement et le représentant des Affaires Municipales et des régions.

b) Pochette "accueil des nouveaux arrivants"

Afin de pouvoir accueillir les nouveaux citoyens pour 2021, la priorité est de terminer le Guide du Citoyen. Il ne reste que quelques corrections mineures.

c) comité de développement

Afin de créer le Comité de Développement, monsieur Guy Boivin entrera en contact avec 3 personnes.

14. RÉOLUTIONS DIVERSES

a) Demande d'aide pour taxes

Suite à une demande d'aide pour le paiement des taxes, comme il y a déjà eu une exonération de 6 mois, il a été entendu que la municipalité n'offrira pas d'aide supplémentaire.

b) MAISON DES JEUNES

Suite à la réception du calendrier de la Maison des Jeunes tout est accepté. Ils ont l'autorisation de faire les activités prévues au Camelot.

2021-06-12 DEMANDE DU CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC

CONSIDÉRANT QU' il y a un service de garde pour 5 enfants et plus;

CONSIDÉRANT QUE le service est de jour et de soir;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé de monsieur Christian Nadeau d'accepter d'appuyer la demande du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny.

À l'unanimité.

d) CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Le Domaine La Charmante est présentement en campagne de socio-financement, la municipalité lui autorise d'utiliser sa page FACEBOOK afin d'en faire la promotion. Les contributions individuelles de la part des membres sont laissées à leur discrétion.

2021-06-13 GARDERIE SUBVENTIONNÉE

CONSIDÉRANT la fermeture de la seule garderie familiale dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire en février dernier ;

CONSIDÉRANT QU' il y a une grande demande pour ce genre de services en région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est située dans un endroit stratégique pour développer une garderie privée (style CPE) ;

CONSIDÉRANT QUE la route régionale 283 passe directement dans le village de Notre-Dame-du-Rosaire ;

CONSIDÉRANT QU' un service de garderie subventionnée serait un levier important et bénéfique pour nos municipalités du Sud de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les 4 municipalités du centre, soient, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie, Saint-Paul et Sainte-Apolline, appuient la démarche d'une garderie subventionnée ;

CONSIDÉRANT QUE pour la viabilité du projet, la garderie aurait besoin de 42 places subventionnées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Christian Nadeau et appuyé par monsieur Guy Boivin

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy appuie la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire dans sa demande pour le projet de garderie subventionnée ;

ET de transmettre la résolution à la MRC de Montmagny et à la députée Mme Marie-Eve Proulx.
À l'unanimité.

f) Plaque 911

Monsieur Guy Boivin s'occupera de contacter des bailleurs de fonds.

g) Toilette chimique

Une toilette chimique sera installée au gazebo à l'intersection de la Route 216 et Sirois. Une annonce sera faite sur notre site internet de la municipalité et sur la page Facebook.

15. VARIA OUVERT

a) Numérisation

L'appareil est installé et prêt à fonctionner. Nous commencerons par numériser l'année 2021. Il faudra aussi construire l'arborescence du site : mots-clefs, inventaire, dossiers PDF, méthodes de recherches, en comprendre toute la fonctionnalité.

b) Règlement sur les nuisances

Un citoyen nous a fait la demande de vérifier s'il existait un règlement concernant la tonde du gazon un dimanche soir, sur l'heure du souper. Après vérification, il n'existe pas de règlement au sujet de cette nuisance. C'est une question de gros bon sens et de civisme.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question nous a été posée au sujet de la pose d'asphalte qui commencera bientôt. Le secteur sud sera ouvert jeudi (10 juin) et le reste de la route vendredi (11 juin).

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Gaston Lessard et appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de déclarer la réunion terminée à 22h25. À l'unanimité.



Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.



Jacquelin Fraser, secrétaire-trésorier

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 juin 2021.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021.

Liste des chèques présentés le 07 juin 2021

#	Date	Montant	Nom	Description
C2100157	2021-05-06	23 035,00 \$	Ministre des finances	Remboursements du taux global de taxations
C2100158	2021-05-20	6 636,40 \$	Hydro-Québec	Lumières de rue, eaux usées pp 1,2,3,4, caserne et garage, nouveau réservoir, complexe, puits, reducteur de pression, site de traitement, terrain de balle, petit garage municipal
C2100159	2021-05-20	844,75 \$	FQM assurance inc.	renouvellement d'assurance-accident pompier
C2100160	2021-05-20	699,90 \$	Marché Asselin et Fils inc.	Diésel camion et tracteur, activités de loisirs
C2100161	2021-05-20	121,19 \$	Vidéotron s.e.n.c.	Ligne téléphonique
C2100162	2021-05-20	805,05 \$	LBC Capital	Location photocopieur
C2100163	2021-05-20	50,00 \$	Duquet Marianne	Bourse étudiante
C2100164	2021-05-20	50,00 \$	Gaudreau Ariane	Bourse étudiante
C2100165	2021-05-20	50,00 \$	Tanguay Émilie	Bourse étudiante
C2100166	2021-05-21	250,00 \$	Lapointe Vincent	Achat de bottes de travail
C2100167	2021-05-26	4 500,00 \$	Municipalité de Saint-Léonard D'Aston	Pinces de désincarcération
C2100168	2021-05-31	117 230,01 \$	Les Entreprises JR Morin inc.	Travaux de réfection de la Route Sirois et du 5e Rang
C2100169	2021-05-31	750,31 \$	Télus	Eau, garage, complexe, camelot
C2100170	2021-06-03	33,56 \$	Hydro-Québec	Vieux réservoir
C2100171	2021-06-03	30 848,09 \$	FQM Assurances inc.	Renouvellement d'assurances (automobiles + bâtiments)
C2100172	2021-06-03	926,35 \$	Bureautique Côte-Sud	Panier de rangement, cahier de note, recharge, ruban, papeterie, contrat photocopieur, porte-copies, coffret
C2100173	2021-06-03	612,56 \$	Pétrole Montmagny inc.	Huile à chauffage
C2100174	2021-06-03	600,00 \$	MRC de Bellechasse	Transport de Roll-Off
C2100175	2021-06-03	458,75 \$	Association des directeurs municipaux du Québec	Formation en ligne
C2100176	2021-06-03	5 013,95 \$	René Samsom inc.	Inverseur manuel, modification entrée électrique, prise, fiche mâle, main-d'œuvre, batteries
C2100177	2021-06-03	2 375,86 \$	Novicom Technologies inc.	Programmation des fréquences, achat de radio EVX-S24
C2100178	2021-06-03	223,02 \$	NAPA GGM (Armagh)	Adaptateur, dépôt de moulage
C2100179	2021-06-03	206,96 \$	Les Alarmes Clément Pelletier inc.	Contrat de service
C2100180	2021-06-03	643,36 \$	Centre d'Entraide Familiale de la MRC	Service de garde à l'école janvier, février, mars
C2100181	2021-06-03	706,61 \$	Ville de Montmagny	Manuel, guide, inscription, examen, temps instructeur pour formation de pompier
C2100182	2021-06-03	67,50 \$	Municipalité Ste-Euphémie	Entraide incendie
C2100183	2021-06-03	8 623,13 \$	Donald Létourneau inc.	Réparation rang Rolette Est et Route Sirois
C2100184	2021-06-03	25,29 \$	IDC Information inc.	Microsoft 365 apps business renouvellement annuel
C2100185	2021-06-03	366,18 \$	Receveur Général du Canada	Licence de radio renouvellement annuel
C2100186	2021-06-03	470,25 \$	Pyro Secur	Recharge de cylindre, inspection visuel (bombone incendie)
C2100187	2021-06-03	8 048,25 \$	Raymond Chabot Grant Thorton	Honoraires professionnels
C2100188	2021-06-03	32,47 \$	9248-5986 Québec inc. S.M.P.	Tube pour tracteur
C2100189	2021-06-03	29 318,63 \$	Ferme du 5e rang	Déneigement et remboursement du montant retenu de 10%
C2100190	2021-06-03	349,52 \$	Eurofins Environex	Eau potable, eaux usées
C2100191	2021-06-03	9 577,42 \$	Sel Warwick inc.	Calcium
C2100192	2021-06-03	272,50 \$	Marc-André Chabot	Formation de pompier
C2100193	2021-06-03	152,00 \$	Weed Man 2846-0053 Québec	Épandage d'engrais granulaire
C2100194	2021-06-03	5 339,44 \$	Gourpe P.G.F. inc.	Location de niveleuse
C2100195	2021-06-03	1 887,31 \$	SM Eau Expert	Mesure du niveau des boues
C2100196	2021-06-03	229,95 \$	Zoom Video Communications inc.	Standard pro annuel (renouvellement annuel)
C2100197	2021-06-07	86,23 \$	Rapidenet Canada	Renouvellement de Domaine
C2100198	2021-06-08	41 895,33 \$	MRC de Montmagny	Quote-part
C2100199	2021-06-15	28 303,67 \$	MRC de Bellechasse	Quote-part vidange et recyclage
C2100200	2021-06-30	39 686,00 \$	Ministre des Finances	Sûreté du Québec
C2100009	2021-05-13	1 535,41 \$	Agence du Revenu du Canada	DAS
L2100010	2021-05-13	4 439,07 \$	Ministre du Revenu du Québec	DAS
P2100007	2021-06-07	432,99 \$	MRC de Montmagny	Remboursement de frais MRC et taxes scolaires
P2100008	2021-06-08	97,63 \$	Talbot Alain	Filtre à huile, huile, batterie
P2100009	2021-06-08	156,95 \$	Réal Huot inc.	Couvercle, bouchon de réparation
P2100010	2021-06-08	1 552,16 \$	CIMA+ S.E.N.C.	Honoraires professionnels
P2100011	2021-06-08	288,45 \$	Régie Incendie Bellechasse-Sud	Entraide incendie
		380 905,41 \$		